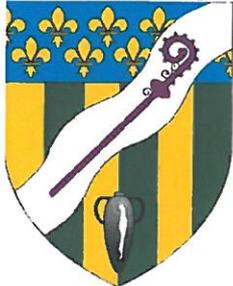


Condé-sur-Vesgre



# CONDE SUR VESGRE

## FLASH INFOS NOVEMBRE 2013

### Mairie :

37, rue de la Vesgre  
78113 CONDE SUR VESGRE  
Téléphone : 01.34.87.04.30  
Télécopie : 01.34.87.01.75

Internet : [www.mairie-condesurvesgre.fr](http://www.mairie-condesurvesgre.fr)  
E-mail : [mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr](mailto:mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi --> 09h30-11h30/14h30-18h30  
Mardi et vendredi --> 09h30-11h30/15h00-17h00  
Mercredi et samedi --> 09h00-12h00

### Permanence des adjoints :

Lundi, mercredi, vendredi : 10h00 à 12h00



## COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Madame le Maire et son Conseil Municipal vous convient à la commémoration de l'Armistice 1918.

10h45 : Rassemblement dans la cour de la Mairie.

11h00 : Cérémonie au Monument aux Morts.

11h15 : Remise de diplômes de la médaille d'Honneur du Travail,  
Vin d'honneur à la Mairie.



### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales, ou modifier leur inscription doivent déposer le formulaire de demande d'inscription en mairie **avant le 31 décembre 2013** accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes majeurs, inscrits d'office, sont encouragés à se présenter à la mairie pour s'assurer que leur inscription a bien été prise en compte

### LA GENDARMERIE DE MAULETTE

Organise une réunion de sensibilisation sur les vols et cambriolages en recrudescences dans notre secteur,

**le Mardi 26 novembre 2013 à 14h30**

**à la Salle Polyvalente à Condé**

L'arrivée des vacances et des fêtes de fin d'année sont des périodes propices aux effractions.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Il est obligatoire pour les garçons et les filles.

Il permet de s'inscrire aux examens, concours, permis de conduire, et d'être inscrit sur les listes électorales.

Nous vous rappelons que les jeunes doivent passer en mairie se faire recenser dans le mois de leur seizième anniversaire munis de leur pièce d'identité et du livret de famille des parents.

### LES SAPEURS POMPIERS DE SAIN LEGER EN YVELINES

Ont été autorisés par le Maire de Condé sur Vesgre à se présenter à votre domicile pour vous présenter leurs vœux et leur calendrier 2014.

En cas de doute, n'hésitez pas à leur demander de vous montrer le courrier d'autorisation de la Mairie.

### ANIMAUX ERRANTS

Nous vous rappelons que la commune a signé un contrat avec la SACPA « fourrière animale » afin de récupérer les animaux divagants sur le territoire de Condé. Afin d'éviter un séjour en fourrière pour l'animal dont le coût vous sera facturé 85€ par jour, nous vous remercions de veiller à ce que votre animal porte un collier avec vos coordonnées afin que les services de la Mairie puissent vous contacter.

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Nous vous rappelons que l'Agence Postale de Condé n'a pas les mêmes fonctions qu'un bureau de poste comme celui de Houdan. Vous pouvez effectuer des retraits d'argent à hauteur de 350 euros, envoyer et retirer vos colis et lettres recommandées à l'exception des chronopostes. L'Agence communale de Condé n'a pas de service financier. Pour cela, vous devez vous présenter à Houdan.

Nous vous rappelons que pour tout retrait, vous devez :



- ❖ vérifier la date, le lieu et l'heure du retrait de votre pli
- ❖ pour les documents à votre nom, présenter votre carte d'identité et l'avis de passage,
- ❖ pour les documents au nom d'un membre de votre famille, présenter votre pièce d'identité, celle du titulaire du courrier/colis ou argent à retirer ainsi que l'avis de passage complété et la procuration.

A plusieurs reprises, la direction de La Poste nous a demandé de respecter scrupuleusement ces instructions. Dorénavant, aucun pli ne sera remis sans présentation des documents obligatoires.

L'Agence Postale Communale est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30 et le mercredi et samedi de 9h à 12h. Un cahier de doléances est à votre disposition à l'agence postale qui sera transmis régulièrement à Madame le Maire.



## ENVIRONNEMENT



### LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ÉVOLUE !

12 nouveaux camions de collectes flambant neufs remplacent les anciens à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Cela entrainera quelques changements notables :

- ❖ deux camions au lieu d'un : l'un ramassera les bacs verts et l'autre les jaunes, dans deux tournées différentes.
- ❖ Les tournées sont modifiées afin d'optimiser le chargement des camions, dans une logique de réduction des kilomètres parcourus. Les horaires de passage vont donc être modifiés. **Sortez les bacs la veille au soir du jour de ramassage car les camions circulent dès 5h30 (et jusqu'à 13h - 14h environ)**
- ❖ Le calendrier reste le même que les années précédentes. Les bacs seront collectés le même jour, toujours avec la même fréquence.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS : dernier jour le **LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013**

FEU DE JARDIN : Nous vous rappelons qu'il est **STRICTEMENT INTERDIT** de brûler les déchets verts et déchets ménagers sur le territoire des Yvelines toute l'année, décision prise par arrêté préfectoral - Art L 451.

Plus d'informations : <http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/santeetsolidarite/reglementsanitaire>.

### L'ENTRÉE EN MAISON DE RETRAITE :

#### Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

Débat théâtral avec la troupe « Entrée de Jeu »  
Le Jeudi 7 novembre 2013 de 13h30 à 16h30  
à la salle des fêtes « La Bonnette » de la Queue les Yvelines  
Présence des différentes EHPAD du territoire.  
Entrée libre et gratuite, inscription souhaitable au 01.30.46.18.21



### MARCHÉ DE NOËL

**le 7 décembre 2013 de 9h à 20h**

Organisé par le Comité des Fêtes de Condé  
au centre du village

De nombreux artisans et commerçants vous proposeront des produits du terroir, de la décoration, du linge de maison, bijoux...

Venez nombreux découvrir ce 1<sup>er</sup> marché de Noël dans une ambiance festive.

### GOUTS D'YVELINES

« c'est bon pour la cuisine »

Du 16 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2013, les restaurateurs locaux revisitent leurs meilleures recettes en utilisant des produits du terroirs savamment sélectionnés !

Découvrez les menus et les manifestations organisés sur [www.goutsyvelines.fr](http://www.goutsyvelines.fr)

### CNAV – Assurance retraite

Si vous avez déménagé au cours de l'année 2013, vous avez jusqu'au 13 décembre 2013 pour communiquer votre nouvelle adresse à la CNAV soit en vous connectant à [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) ou par courrier postal à CNAV – 75951 Paris cedex 19

Tout sur le réforme des retraites ? Consultez le site spécial de la CNAV : [www.reforme.sassuranceretraite.fr](http://www.reforme.sassuranceretraite.fr)